

LES NOUVELLES DE LA CODEF !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La CODEF (Coordination et Défense des services sociaux et culturels) a le plaisir de vous inviter à participer à son Assemblée générale conformément à ses statuts.

Cette Assemblée Générale ordinaire se tiendra le 20 décembre 2021 de 11h à 13h en visioconférence (Teams).

L'Assemblée générale délibérera sur les points suivants :

- Élargement de la liste des présents et vérification des mandats ;
- Rapport de l'AG du 21 juin 2021 (vote) ;
- Comptes provisoires 2021 arrêtés au 31 octobre 2021 (information) ;
- Budget 2022 (vote) ;
- Perspectives 2022 (information) ;
- Démissions (information) ;
- Présentation de la nouvelle identité visuelle de la CODEF (information).

Toutes les informations sur le site de la CODEF

FERMETURE ANNUELLE DE LA CODEF



FERMETURE
ANNUELLE DE LA





L'équipe de la CODEF
travaillera à bureau
fermé la semaine du 03
au 07 janvier 2022.

DU 22/12/21 AU 03/01/22

INCLUS



NOUVELLE CENTRALE DE MARCHÉS

La CODEF a lancé une nouvelle centrale de marchés à destination de ses associations membres. Nous vous invitons à y adhérer dès à présent afin de bénéficier des futurs marchés publics.

POURQUOI UNE NOUVELLE CENTRALE DE MARCHÉS ?

Le marché public en assurances initié par la CODEF en 2015 à destination de ses associations membres prendra fin au 31 décembre 2022. Cette action a été un réel succès : une économie totale de près de 400 000€ a déjà été réalisée par les adhérents de la centrale de marchés !

Le service juridique de la CODEF est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour relancer une nouvelle centrale de marchés et préparer la passation d'un nouveau marché public en assurances qui débutera dès le 1er janvier 2023.

Afin de préparer efficacement ces travaux, il est règlementairement indispensable de constituer une base d'adhérents en amont pour avoir matière à négociation auprès de différentes entreprises de biens et de services nécessaires à votre association.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOTRE ASSOCIATION ?

En adhérant à la future centrale de marchés de la CODEF, vous aurez accès au prochain marché public en assurances mais aussi à d'autres marchés publics que pourrait passer la Fédération à l'avenir.

Le concept de la centrale de marchés permet aux associations membres de la CODEF qui y adhèrent de réaliser des économies d'échelle non-négligeables, c'est-à-dire :

- Minimiser les coûts d'acquisition de services ou de biens grâce au poids que constitue l'ensemble des associations membres de la CODEF (+ de 500 ASBL) ;
- Économiser de l'argent et du temps en évitant les procédures, les formalités de recherche et de négociation de vos marchés ;
- Améliorer la qualité de l'offre de services et/ou de biens ;
- Être dispensé de l'obligation d'organiser soi-même une procédure de passation complexe de marché public pour les associations subventionnées à plus de 50%.

QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ADHÉSION ?

Dès lors, nous vous invitons à prendre connaissance du [protocole d'accord](#) relatif à l'adhésion à la nouvelle centrale de marchés. Vous pourrez ensuite signer ce document ainsi que le [procès-verbal d'adhésion](#) et les retourner par courrier postal à la CODEF - Rue de la Station, 25F à 4670 Blegny ou par e-mail à support@codef.be.

Que vous ayez déjà adhéré à l'ancienne centrale de marchés ou non, il est obligatoire de fournir ces nouveaux documents pour être repris dans la future centrale.

Nous vous demandons de nous transmettre ces documents dans les plus brefs délais afin que notre service juridique puisse avancer dans les démarches dès janvier 2022.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation afin de faire de cette nouvelle centrale de marchés une belle réussite !

DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la CODEF concernant cette centrale de marchés par téléphone au 04 362 52 25 ou par e-mail à support@codef.be.